

VICE-CHAMPION 2026

Il est attribué lorsque le nombre de pigeons dépasse 25 cauchois dans la catégorie
maillé ou barré ou unicolore

lors du Championnat Régional du Cauchois

À l'Exposition Avicole de

De la région

CAGE :

VARIÉTÉ :

NOM DU LAURÉAT :

Signature du Président
M. Puthod Romaric



Signature du Commissaire Général
M.

Le 2026